

**COMMUNE DE DAMIGNY****PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 24 janvier, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés : B. JUPIN, P. LEBRETON et B. POTTIER qui ont donné pouvoir respectivement à L. WINTENBERGER, M. CHAMPIN et M. LAPOTAIRE

M. DUVAL,

Nathalie LECARDONNEL est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

N°20180130 - 01 COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'a aucune observation à formuler,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, vise et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°20180130 - 02 COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif 2017 est présenté au Conseil Municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	1 295 403.29
Recettes	1 540 642.01
Résultat de l'exercice	245 238.72
Résultat reporté	83 528.33
Résultat de clôture	328 767.05
Investissement	
Dépenses	397 817.24
Recettes	1 074 887.07
Résultat de l'exercice	677 069.83
Déficit reporté	235 307.89
Résultat de clôture excédent	441 761.94

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces résultats.

La Commission des Finances lors de sa réunion du 6 janvier et la Commission Générale réunie le 23 janvier ont émis un avis favorable .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur DEVIENNE, Maire, ayant quitté la séance, et sous la présidence de Madame Marie-Josèphe CHARTRAIN, doyenne d'âge, à l'unanimité

Approuve le compte administratif de l'exercice 2017 tel que résumé ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180130 – 03 BUDGET 2017 – AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET 2018

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 janvier 2018

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 23 janvier 2018

Vu le Compte administratif 2017

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018

Fonctionnement		2017
	Dépenses	1 295 403.29 €
	Recettes	1 540 642.01 €
A	Résultat de l'exercice	245 238.72 €
B	Résultat reporté	83 528.33 €
C = A+B	Résultat de clôture	328 767.05 €
Investissement		
	Dépenses	397 817.24 €
	Recettes (y compris 1068)	1 074 887.07 €
D01	Résultat de l'exercice	677 069.83 €
D+	Excédent reporté	
D -	Déficit reporté	235 307.89 €
D	Résultat de clôture déficit	
	Résultat de clôture excédent	441 761.94 €
E	Reports d'investissement	
	Dépenses	563 846.82 €
	Recettes	112 100.00 €
E -	Besoin de financement	451 746.82 €
E +	Excédent de financement	
F = D+E	Besoin de financement	9 984.88 €
C	Affectation du résultat de clôture	328 767.05 €
G	Affectation R 1068	9 984.88 €
	doit être au minimum = à F	
H	Report excédent fonctionnement	318 782.17 €
	Déficit reporté	

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180130 – 04 FINANCES - VOTE DU BUDGET 2018

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 janvier 2018

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 23 janvier 2018

Vu le Compte administratif 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 relative aux reports

Préalablement au vote Monsieur le maire fait un point sur l'endettement de la commune. Très faible, il permet d'envisager des emprunts dans les années à venir, sans risques en raison notamment de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le Budget 2018 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Il s'équilibre à

1 782 573.17€ pour la section de fonctionnement

1 649 127.98€ pour la section d'investissement

Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180130 – 05- BUDGET 2018 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire fait un point de l'augmentation des taux d'imposition votée par la CUA. Il explique la nécessité en raison du risque de perdre le bénéfice du FPIC :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La mesure de la richesse se fait à l'échelon intercommunal.

Une fois définie la contribution ou l'attribution d'un ensemble intercommunal ou d'une commune isolée, elle est répartie entre l'EPCI et ses communes membres selon des modalités définies par la loi.

Une trop faible mobilisation du potentiel fiscal de l'intercommunalité peut la conduire à devenir contributeur et non plus bénéficiaire. C'est pourquoi, la Communauté Urbaine d'Alençon a choisi d'augmenter ses taux d'imposition de 3%. Avec la baisse de la taxe d'habitation, cette hausse devrait être neutralisée pour les foyers les plus modestes. Il faut rappeler que les impôts locaux sont perçus par la commune, l'EPCI et le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les taux d'imposition comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	9.71%
Taxe Foncier bâti	8.74%
Taxe Foncier non bâti	16.18%

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TOUR DE TABLE

Alain LECLER Indique que les travaux d'extension et de mise aux normes de la mairie ont commencé. Il invite les élus disponibles à participer aux réunions de chantier tous les lundis à 10h.

Marie-Jo CHARTRAIN expose que les travaux d'effacement de réseaux rue Principale/rue de Bellevue sont en voie d'achèvement. Un peu de retard a été pris sur le secteur de la Métairie.

Louis WINTENBERGER fait un point sur les difficultés rencontrées sur le chantier de la rue de Lancrel / rue du printemps. A cette occasion M DEVIENNE signale qu'il a reçu les commerçants de la commune qui connaissent de sérieuses difficultés en raison de la fermeture de ces rues et de la mise en place des déviations qui envoient les véhicules sur le secteur de la route de Bretagne et de ses commerces. Une nouvelle déviation par la rue du Chemin de Maure va être mise en place très prochainement.

Le stationnement d'un car sur le secteur du Printemps est évoqué.

Monique CHAMPIN souhaite que pour la cérémonie des vœux des chaises soient installées en plus grand nombre.

Un point est fait sur les nouvelles modalités de collectes des déchets. J. BARRIERE regrette que l'apposition d'un STOP PUB entraîne la disparition d'heures de travail pour les distributeurs.

Stéphanie LEDUC signale une plaque descellée rue Principale.

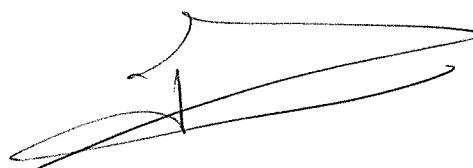
Elle déplore un manque de respect des horaires de fin de cours de certaines associations. F. BATREL reverra les associations concernées.

François BATREL indique que le concert prévu le 18 février est annulé.

Danièle PILON fait part au Conseil du départ en retraite d'une de nos agents des écoles. Elle sera remplacée jusqu'en juin par Valérie qui accomplissait déjà des missions des TAP et d'encadrement de la garderie. Marina déjà surveillante sur le temps du midi effectuera les heures de garderie de Valérie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

VU, LE MAIRE



DELIBERATIONS SEANCE DU 30 JANVIER 2018

N°20180130 - 01 COMPTE DE GESTION 2017.....	1
N°20180130 - 02 COMPTE ADMINISTRATIF 2017.....	1
N°20180130 – 03 BUDGET 2017 – AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET 2018	2
N°20180130 – 04 FINANCES - VOTE DU BUDGET 2018	3
N°20180130 – 05- BUDGET 2018 – VOTE DES TAUX	4